

REGLEMENT DE LA BROCANTE/VIDE GRENIER LES CHERES - Année 2023

Article 1 - Objet : La manifestation dénommée Brocante/Vide grenier de Inter Classes Chéroises (69380) se déroulera le Dimanche 24 septembre 2023 de 7h00 à 17h00 au centre du village.

Article 2 - Participants : Cette manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels revendeurs d'objets mobiliers. Sont interdits à la vente : les objets neufs, les contrefaçons, les armes non neutralisées, les animaux vivants, les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. La vente de produits alimentaires consommables sur place est strictement réservée à l'organisateur. La vente à emporter de produits alimentaires est soumise à autorisation particulière de l'organisateur. La vente à la sauvette sur le lieu et les abords de la manifestation est strictement interdite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant qui contreviendrait à ces dispositions.

Article 3 – Inscription / réservation : L'inscription et la réservation préalable d'un emplacement sont obligatoires, avec un minimum de 5 mètres linéaires par participant au prix de 4 € le mètre linéaire. L'emplacement avec véhicule aura une profondeur d'environ 3m, avec un minimum de 5 mètres linéaires en Fonction du véhicule (se reporter à la page ci-contre). Tout véhicule ne rentrant pas dans l'emplacement sera sorti du site. Toute sous-location est interdite. Les réservations s'effectuent avec le bulletin d'inscription fourni par l'organisateur. Elles sont validées à réception du bulletin d'inscription entièrement complété et signé, accompagné obligatoirement **d'une photocopie lisible d'une pièce d'identité recto verso** ou de la carte professionnelle pour les professionnels ainsi que du paiement du montant de la réservation. Il ne sera procédé à aucun remboursement de réservation quelle que soit la cause. Les mineurs non émancipés devront en outre produire une autorisation écrite, datée et signée par la personne détenant l'autorité légale. Toute demande de réservation incomplète sera retournée au demandeur.

Article 4 - Emplacement : Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés. Les emplacements revendiqués lors de la réservation ne sont garantis que jusqu'à 7h00. Passé cet horaire, l'organisateur se réserve le droit de revendre tout emplacement non occupé. Les emplacements doivent être libérés et rendus propres.

Article 5 - Installation : L'installation des stands a lieu le 24 septembre 2023 de 5h30 à 7h. Passé ce délai, aucun véhicule, sauf véhicule de sécurité, ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation jusqu'à 18h. Après seulement accord de l'organisateur, le stationnement des véhicules dans l'enceinte de la brocante est réservé aux opérations de déchargement et chargement et limité à 10 minutes, sauf réservation spécifique.

Article 6 - Responsabilité : La vente s'effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès de l'organisateur. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours de la manifestation, de même pour les vols ou dégradations des objets exposés. La réservation vaut acceptation du présent règlement et abandon de tout recours en cas de sinistre contre les organisateurs ou la commune de Les Chères. L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment un exposant qui ne respecterait pas le règlement ou qui, par son comportement sur le lieu de la brocante pourrait nuire au bon déroulement de cette manifestation.

Article 7 - Contrôle : Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité et se soumettre aux éventuels contrôles de gendarmerie, des services fiscaux, de la douane ou de la répression des fraudes. Les professionnels doivent être en mesure de présenter les documents inhérents à leurs activités.

Article 8 - Police : Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurités édictées par la mairie de Les Chères et les organisateurs. En aucun cas, les étals ne doivent faire obstacle à la circulation des véhicules de secours.

Partie à conserver

Fiche d'inscription

Brocante/Vide grenier Les Chères - 24 septembre 2023

A compléter entièrement et lisiblement S.V.P. merci

A retourner à : **Inter Classes Chéroises - Mairie - 69380 LES CHERES – tél : 07 83 79 11 10**

Nom & prénom :

Nom ou raison sociale (professionnel) :

Adresse précise :

Adresse du siège social (professionnel) :

Code postal : Ville :

Mail : Tel. :

Pièce d'identité : Carte d'identité - Passeport - Permis de conduire - Autre :

N° : Délivré le :

Par :

Professionnel : N° immatriculation R.C.

Date et lieu de délivrance :

Longueur souhaitée : (avec profondeur de 3m environ)

- emplacement avec voiture (5 ml minimum) x 4 € le m/l

- emplacement avec camionnette ou similaire (7 ml minimum) x 4€ le m/l

Paiement joint : Chèque n° Banque :

Chèque à l'ordre de **Inter Classes Chéroises**.

La réservation est enregistrée à la réception du règlement.

Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité par exposant

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m'y conformer.

Particuliers :

- Ne pas être commerçant(e)

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)

- Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile

Professionnels :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets usagés (article 321-7 du code pénal)

Signature

* Entrée du public : Gratuit

* Buvettes, repas

